

VILLE DE GENNEVILLIERS
(HAUTS-DE-SEINE)
DIRECTION GENERALE
PL/ML/NPJ/CG/MRF

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 7 Février 2018 à 20 h

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 1 Février 2018, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Marc HOURSON, Yasmina ATTAF, Mohamed GRICHI, Olivier MERIOT, Zineb ZOUAOU, Richard MERRA, Alexandra D'ALCANTARA, Laurent NOEL, Isabelle MASSARD, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Philippe CLOCHETTE, Karine CHALAH-SADOUDI, Jacques BOURGOIN, Françoise KANCEL, Roland MUZEAU, Véronique DESMETTRE-BOREL, Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL à partir de 21h30), Chaouki ABSSI, Zine BOUKRICHE, Sylvie MOREL, Christophe BERNIER, Délia TOUMI, Nadia MOUADDINE, Eloi SIMON, Medhi TADJOURI, Sofia MANSERI, Jacques BRIFFAULT, Roger DUGUE, Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET, Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Jean DENAT, Brice NKONDA.

ETAIENT REPRESENTES

Laurence LENOIR représentée par Laurent NOEL, Daniel BERDER représenté par Jacques BRIFFAULT, Maria-Blanca FERNANEZ représentée par Karine CHALAH-SADOUDI, Fidèle MASSALA-BIMI représenté par Marc HOURSON, Morgane COMELLEC-BADSI représentée par Christophe BERNIER, Alain CHEIKH représenté par Jacqueline MARICHEZ-CLERO.

ABSENTS EXCUSES

.

La séance ayant été déclarée ouverte, Eloi SIMON, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES VERBAL

II) - POINT D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) – VŒUX

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 Décembre 2017.

Il y a lieu d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2017.

II) - POINT D'INFORMATION

- Présentation du budget primitif 2018

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration.

Vote du Budget Primitif 2018 de la commune

Présentation et vote du budget primitif de la ville pour l'exercice 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36; Abs. : 7 (Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET, AHCEN MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Alain CHEIKH, Jean DENAT, Brice NKONDAM)

Vote du Budget Primitif 2018 de la restauration du personnel des administrations publiques

Présentation et vote du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Vote du Budget Primitif 2018 du cinéma Jean Vigo

Présentation et vote du Budget Primitif du cinéma Jean Vigo pour l'exercice 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations.

Au titre de l'année 2018, il est attribué des subventions de fonctionnement à diverses associations.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 22; NPPV : 21

Attribution de subventions au Comité des Œuvres Sociales, au SCOOP, Centre Dramatique National ainsi qu'aux Etablissements Publics, à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition de personnel à diverses associations.

Au titre de l'année 2018, il est attribué des subventions de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales, au SCOOP Centre Dramatique National ainsi qu'à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition de personnel à diverses associations.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives.

Au titre de l'année 2018, il est attribué des subventions de fonctionnement aux associations sportives.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36; NPPV : 7 (Mohamed GRICHI, Fidèle MASSALA-BIMI, Laurent NOEL, Marc HOURSON, Isabelle MASSARD, Véronique DESMETTRE-BOREL, Sylvie MOREL)

Attribution de subventions de fonctionnement aux syndicats.

Au titre de l'année 2018, il est attribué des subventions aux syndicats.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 40; Contre : 3 (Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Alain CHEIKH, Jean DENAT)

Clôture du Budget d'investissement de la ville en autorisations de programmes 2015-2020

La clôture des AP/CP nécessite un vote en Conseil Municipal. La commune a décidé de clôturer les autorisations de programmes Grand Projet Ville 2015, Actions foncières, Participations d'équipement. Il sera proposé au Conseil Municipal de voter la clôture des autorisations de programmes pour les programmes Actions Foncières, Participations d'Équipements et les opérations pour les Grands Projets Ville 2015 ainsi que leurs crédits de paiement.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Gennevilliers et l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la Ville de Gennevilliers et l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) pour les travaux de numérisation et restauration de documents d'archives.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) pour les travaux de numérisation et restauration de documents d'archives.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Création d'un poste de conseiller en organisation et en évaluation de l'action publique

L'administration communale s'est engagée depuis deux ans dans un plan de modernisation de ses services. Cette démarche s'est traduite par un auto diagnostic des activités menées par les directions et par l'élaboration d'un Plan pluriannuel de modernisation. Ce dernier doit permettre à l'administration de répondre à l'objectif de consolidation de sa masse salariale en poursuivant le développement du service public municipal dans un contexte budgétaire contraint. Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste de conseiller stratégique en organisation en évaluation de l'action publique afin d'accompagner la Direction générale et les directions municipales dans la mise en œuvre de ce projet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41; Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Créations et suppressions de postes au titre de la promotion interne aux grades d'attaché territorial et d'ingénieur territorial.

Il est proposé qu'à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, 2 postes d'attachés et 4 postes d'ingénieurs territoriaux soient créés pour permettre le détachement pour stage des agents inscrits sur les listes d'aptitude au titre de la promotion interne 2017. La titularisation de ces agents entraînera la suppression des postes d'origine. Un refus de titularisation entraînera la réintégration dans le grade d'origine et la suppression du poste du grade de promotion.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Modification de la délibération du 15 novembre 2017 portant sur la transformation des postes dans le cadre des avancements de grade 2017.

La délibération du 15 novembre 2017 portant sur la transformation des postes dans le cadre des avancements de grade 2017 a permis, après avis des commissions administratives paritaires compétentes des 21 et 22 novembre 2017 à 323 agents communaux de bénéficier d'un avancement de grade. Il y a lieu de rectifier le tableau des effectifs en raison du fait qu'un fonctionnaire placé en disponibilité n'a pu être promu et en raison d'une erreur matérielle concernant le grade d'un fonctionnaire titulaire (grade d'adjoint administratif au lieu de celui d'adjoint d'animation). En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le tableau des avancements de grade modifié.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Modification du tableau des effectifs suite à des réussites aux concours

Trois adjoints d'animation (catégorie C) titulaires, occupant un emploi ouvert à une nomination sur le grade d'animateur (catégorie B), ont réussi le concours d'animateur territorial. Afin de pouvoir procéder à leur nomination, il convient de créer trois postes d'animateur territorial au tableau des effectifs. Les agents seront détachés dans cet emploi pour effectuer une période de stage d'un an. A cette échéance, ils seront soit titularisés dans leur nouveau grade soit réintégrés dans l'ancien.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Revalorisation de la participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation

Par délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2012, la Ville de Gennevilliers a décidé de participer financièrement à la prise en charge du coût de la complémentaire santé des agents municipaux. Malgré la mise en place de ce dispositif, moins de la moitié des agents a sollicité cette participation. A titre d'exemple, cette dépense est souvent sacrifiée chez les agents les plus jeunes et aux revenus les plus modestes. Face à ce constat, la proposition est d'augmenter le montant de cette participation de l'employeur afin de réduire l'écart entre le montant de la cotisation et l'effort réel supporté par les agents et inciter ainsi un plus grand nombre d'agents à souscrire à un contrat de complémentaire santé. Il est donc proposé une nouvelle revalorisation de ce montant de la participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents communaux dans le cadre d'une procédure de labellisation.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Revalorisation de la rémunération des médecins vacataires intervenant en PMI

La rémunération des médecins de prévention exerçant dans les centres de protection maternelle et infantile du territoire communal est versée par la Ville mais prise en charge par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Le montant horaire de la vacation a été porté à 50 euros par délibération du CD92 du 6 novembre 2017 et il y a donc lieu d'aligner les montants versés sur les montants remboursés.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Modification du tableau des effectifs : transformation d'un poste au sein de la Direction municipale de la santé et de la prévention

Suite à une mobilité, le poste de responsable coordinateur atelier santé ville a été pourvu sur un grade différent de celui de l'agent qui occupait précédemment ce poste. En conséquence, il y a lieu de transformer au tableau des effectifs un poste d'attaché en un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Modification du tableau des effectifs de l'École Municipale des Beaux-Arts, Galerie Édouard Manet

Suite à une modification des effectifs au sein de l'École Municipale des Beaux-Arts, Galerie Édouard Manet, la répartition des heures d'enseignement a été modifiée. Il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs. Le nombre d'heures total d'enseignement reste inchangé.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Action de sensibilisation à la réduction des déchets – Demande de subvention au SYCTOM

Dans le cadre des Défis pour Gennevilliers, plus précisément l'axe propreté/ déchets, une action de sensibilisation menée auprès de la population par l'association Egraines a été effectuée sur la voie publique au mois d'octobre 2017. Cette action est susceptible de recevoir un soutien financier du SYCTOM, à hauteur de 80% du coût global (prestation de l'association et coordination de l'action par le cabinet La Suite dans les Idées).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Création d'une plateforme sur l'économie sociale et solidaire – Demande de subvention au SYCTOM

Dans le cadre plus vaste de la mise en valeur de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, cette dernière se développant rapidement et donnant l'opportunité de donner une nouvelle dynamique à l'ESS, la Ville souhaite créer une charte graphique et une plateforme sur l'ESS. Cette action est susceptible d'être soutenue financièrement par le SYCTOM, dans le cadre du plan de prévention des déchets – axe promotion du réemploi et de l'économie de fonctionnalité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Festival de l'Economie Alternative – Demande de subvention au SYCTOM

La 6e édition du Festival de l'Economie Alternative se tiendra un week-end fin septembre 2018 dans l'objectif de mettre en valeur les acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire d'une part, et de sensibiliser le public aux valeurs de l'ESS et à la réduction des déchets d'autre part. Dans le cadre, la Ville sollicite une subvention de 80% auprès du SYCTOM qui est susceptible de subventionner ce type d'action grâce à un plan de prévention des déchets – axe promotion du réemploi et de l'économie de fonctionnalité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association France Amérique Latine 92

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association France Amérique Latine 92 pour soutenir la mise à jour et la réédition d'une exposition sur les brigadistes Gennevillois.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Ile-de-France

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Ile-de-France pour soutenir l'organisation d'une cérémonie d'hommage aux fusillés du Mont Valérien le 2 juin 2018 qui mobilisera des lycéens du lycée Galilée.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Femmes Relais

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Femmes Relais, stipulant le montant de la subvention reversée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs relative au partenariat entre la ville de Gennevilliers et l'association " Intervalle"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative au partenariat entre la ville de Gennevilliers et l'association " intervalle", stipulant le montant de la subvention versée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association " Vivre au Luth"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association " Vivre au Luth", stipulant le montant de la subvention versée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département - Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 3 (Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Jacques BRIFFAULT)

Signature de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de quartier du Luth

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de quartier du luth stipulant le montant de la subvention reversée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV : 5 (Laurent NOEL, Fidèle MASSALA-BIMI, Jacques BRIFFAULT, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC)

Signature de l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association " Association Culturelle et Sociale ARCCAG"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association " Association Culturelle et Sociale ARCCAG", stipulant le montant de la subvention reversée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département - Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 3 (Jacques BOURGOIN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Yasmina ATTAF)

Signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Plein Grès

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Plein Grès stipulant le montant de la subvention reversée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Club du Luth

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Club du Luth, stipulant le montant de la subvention reversée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature de l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et la Mission Locale

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association " Mission locale", stipulant le montant de la subvention reversée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV : 5 (Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Sonia BLANC, Alexandra D'ALCANTARA, Claire FIQUET)

Signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association " Gennevilliers insertion"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association "Gennevilliers insertion", stipulant le montant de la subvention reversée pour 2017 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39; NPPV : 4 (Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Grégory BOULORD, Brice NKONDA)

Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Union Locale de la Confédération Générale du Travail (UL CGT) de Gennevilliers et Villeneuve La Garenne

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Union Locale de la Confédération Générale du Travail (UL CGT) de Gennevilliers et Villeneuve La Garenne relatif à la détermination du montant du soutien financier apporté par la ville à l'association pour 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; Abs. : 3 (Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Alain CHEIKH, Jean DENAT)

Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Vivre au Luth

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Vivre au Luth qui a pour objectif de notifier le montant des subventions de fonctionnement et Contrat de ville 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 3 (Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Jacques BRIFFAULT)

Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Culturelle et Sociale ARCCAG

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Culturelle et Sociale ARCCAG qui a pour objectif de notifier le montant des subventions de fonctionnement et Contrat de ville 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 3 (Jacques BOURGOIN, Yasmina ATTAF, Maria Blanca FERNANDEZ)

Présentation du rapport annuel du Territoire Boucle Nord de Seine sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2016

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur le rapport annuel du Territoire Boucle Nord de Seine quant à la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2016.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Prise en charge des frais réels et exceptionnels liés aux missions de programmation artistique.

Il s'agit d'autoriser la prise en charge des frais réels et exceptionnels d'hébergement des directeurs de la culture et du cinéma chargés de la programmation culturelle, dans le cadre de rencontres avec certaines personnalités du monde des arts, de la culture et du cinéma lors de déplacements sur des festivals.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature de l'avenant n° 6 à la convention de gestion entre la Ville de Gennevilliers et l'association le Tamanoir - Café musique de Gennevilliers.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention de gestion entre la ville de Gennevilliers et l'association le Tamanoir.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39; NPPV : 4 (Yasmina ATTAF, Morgane COMELLEC-BADSI Sofia MANSERI, Medhi TADJOURI)

Signature d'une convention entre le CDN - Théâtre de Gennevilliers et la Ville de Gennevilliers

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le CDN-Théâtre de Gennevilliers et la Ville de Gennevilliers, pour permettre le versement de la subvention annuelle pour l'année 2018

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs de Gennevilliers Gymnastique Rythmique (GGR) suite au versement d'une subvention exceptionnelle pour participer au financement des frais de déplacement pour le championnat national individuel à Caudry (Nord) qui s'est déroulé du 20 janvier au 21 janvier 2018 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant à cette convention

La convention d'objectifs initiale prévoyait le versement d'une subvention de 38 100 € pour l'association Gennevilliers Gymnastique Rythmique (GGR) complétée par un avenant au titre du Contrat de Développement Département Ville d'un montant de 3 000 €. Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, l'association Gennevilliers Gymnastique Rythmique (GGR) participe chaque année à des compétitions départementales, régionales et nationales. Cette année, les gymnastes filles du club se sont montrées très performantes car 10 d'entre elles ont été sélectionnées pour le championnat national individuel qui s'est déroulé à Caudry (Nord) du 20 au 21 janvier 2018. Le budget préparé en début de saison ne prévoyait pas cette dépense. Afin de limiter les frais et de permettre à ces gymnastes et à leurs professeur(e)s de participer à cette compétition, il est proposé de leur octroyer une subvention de 1 500 € afin de participer notamment aux frais de transport. Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs en rajoutant la somme relative à l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42; NPPV : 1 (Sylvie MOREL)

Autorisation de signature d'un avenant à la Convention d'objectifs avec l'association Mission Locale et versement d'un premier acompte

Il s'agit de préciser le montant annuel de la subvention accordée par la Ville de Gennevilliers à l'association Mission Locale pour l'exercice 2018 et de procéder au versement d'un premier acompte de 130 000 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV : 5 (Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Sonia BLANC, Alexandra D'ALCANTARA, Claire FIQUET)

Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'objectifs avec l'association Gennevilliers Insertion et versement d'un premier acompte sur l'exercice 2018

Il s'agit de préciser le montant de la subvention de fonctionnement accordée par la ville au titre de l'exercice 2018 pour l'association Gennevilliers Insertion et de procéder au versement d'un premier acompte de 150 000 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39; NPPV : 4 (Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Grégory BOULORD, Brice NKONDA)

Signature d'un avenant avec divers organismes conventionnés dont le personnel fréquente le self du personnel communal.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant concernant l'augmentation des tarifs applicables aux divers organismes conventionnés dont le personnel fréquente le self du personnel communal.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Evolution des périmètres scolaires et du règlement des cas exceptionnels de scolarisation hors secteur scolaire

La délibération vise à modifier les secteurs scolaires de la ville afin d'assurer la scolarisation de tous les enfants dans les 27 écoles de la ville, en prenant en compte l'évolution à la hausse de la démographie scolaire. Les principes retenus pour procéder à la modification des secteurs sont les suivants : l'accueil de tous les enfants âgés de plus de 3 ans dans les écoles primaires de Gennevilliers ; la diversité sociale au travers de l'origine socioprofessionnelle des familles ; la distance et le cheminement domicile/école ; la poursuite de la politique d'accueil des enfants de moins de 3 ans ; la cohérence territoriale des périmètres proposés. Compte tenu des logements à livrer sur la période 2018-2024 et du rythme des rénovations, reconstructions et restructurations des bâtiments scolaires et périscolaires, auxquelles la ville consacre un budget très important, la modification des secteurs telle que proposée interviendra pour la rentrée scolaire 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Evolution de l'organisation de la semaine scolaire et modification des horaires scolaires

La délibération vise à prendre acte du résultat de la consultation du 15 décembre 2017 relative à l'organisation de la semaine scolaire et à adopter une semaine de 4 jours de classe et la suppression des cours du mercredi. Les 4 jours de classe sont : lundi-mardi-jeudi -vendredi. Le temps scolaire hebdomadaire est de 24 heures, il convient donc de modifier les horaires scolaires pour les maternelles et les élémentaires. Suite aux échanges tenus avec la communauté éducative : parents d'élèves et directions d'écoles il est proposé de nouveaux horaires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42; Abs. : 1 (Sylvie MOREL)

**Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population,
Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation,
Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.**

Adoption de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville et la Société du Grand Paris relative au dévoiement du réseau haute tension d'éclairage public de la ville de Gennevilliers nécessaire à la réalisation de la gare des Agnettes de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express.

Dans le cadre de la construction de la gare de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express, des travaux de dévoiement des réseaux publics sont à réaliser. Le réseau électrique de l'éclairage public exploité par la ville fait partie de ces infrastructures. Dans un intérêt commun, les travaux de dévoiement du réseau éclairage public pourront être réalisés par la Société du Grand Paris. Cette opération consiste en :- La suppression du poste de redressement 20 000V- 5 500V dit des "Agnettes" situé au droit du 11-13 rue des Agnettes. Ces travaux "opération" sont en corrélation avec la réorganisation du réseau à l'échelle de la ville.- Le maillage du réseau conservé sur les autres postes existants de la ville.- L'extension du réseau via la rue Frédéric Chopin. Ces travaux pour un montant équivalent à la dépense du dévoiement initial du réseau seront pris en charge par la Société du Grand Paris. Dans ces conditions, il convient d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions nécessaires à la contractualisation de ce partenariat avec la Société du Grand Paris.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature d'une convention de réservation de logements entre la Ville de Gennevilliers et Adoma.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de chambres des résidences sociales Adoma pour satisfaire au besoin de logements des personnes isolées et reloger les personnes seules issues des îlots insalubres dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne à Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Signature d'une convention de réservation de logements entre la Ville de Gennevilliers et Coallia.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de chambres de la résidence sociale Coallia pour satisfaire au besoin de logements des personnes isolées et reloger les personnes seules issues des îlots insalubres dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne à Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Annule et remplace la délibération U39 du 28/06/2017. OPH de Gennevilliers – Opération de construction de 113 logements (62 PLUS – 34 PLAI – 17 PLS) ZAC Centre-Ville, Lot G - Garantie communale sollicitée à hauteur de 100% pour la souscription d'un emprunt de 16 010 916 €.

Il s'agit de garantir un emprunt d'un montant de 16 010 916 euros contracté par l'OPH de Gennevilliers auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction d'un bâtiment de 113 logements sur le lot G de la ZAC Centre-Ville. Ce bâtiment comporte 62 PLUS et 34 PLAI et 17 PLS. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, 23 logements seront réservés pour le contingent municipal (une convention de réservation de logements sera établie prochainement).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41; Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Approbation du bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune au titre de l'exercice 2017

La présente délibération vise à présenter et approuver la gestion immobilière et le bilan des cessions et des acquisitions immobilières effectuées par la Commune en 2017.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Quartier Fossé de l'Aumône : cession par la Ville au Syndicat des Copropriétaires de la résidence d'Auxerre, des bien sis à Gennevilliers, 60-62 rue Louis Calmel, parcelles cadastrées section Z numéros 292, 316, 317P, 318P, d'une superficie cadastrale de 3046 m² environ

La Ville est propriétaire de terrains à usage d'espaces verts sis à Gennevilliers 60-62 rue Louis Calmel, cadastrées section Z n°292, 316, 317P, 318P, d'une superficie cadastrale de 3046 m² environ, aux abords de la résidence d'Auxerre. Le syndicat des copropriétaires de la résidence d'Auxerre a voté des travaux de résidentialisation pour clôturer les abords de la copropriété, et acquérir une partie des terrains à usage d'espaces verts. Il a été convenu de céder ces terrains moyennant le prix de 365 500 € (trois cent soixante-cinq mille cinq cents euros).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Quartier Fossé de l'aumône : cession par la Ville aux consorts Maciel - De Oliveira Martins, du bien sis à Gennevilliers, 13 rue Georges Sand, parcelle cadastrée section Z n°124, d'une superficie cadastrale de 64 m² environ

La Ville détient dans son patrimoine privé un terrain à usage d'espaces verts sis à 13 rue Georges Sand, cadastrée section Z n°124, d'une superficie cadastrale de 64 m² environ. Les consorts Maciel-De Oliveira Martins ont proposé d'acquérir ce bien. Il a été convenu de leur céder ledit bien moyennant le prix de 12 000 € (douze mille euros) conformément à l'avis de France Domaine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Quartier Territoire économique: acquisition par la Ville d'un bien sis à Gennevilliers – rue des Caboeufs - cadastré section AM n°482 d'une superficie cadastrale de 115 M² environ, appartenant à la SEMAG 92

Un accord est intervenu entre la Ville de Gennevilliers et la SEMAG 92 pour l'acquisition du bien lui appartenant sis à Gennevilliers, rue des Caboeufs, cadastré section AM n°482, d'une surface cadastrale de 115 m² environ, pour un prix de 1 € (un euro) en valeur libre de toute occupation. Il s'agit d'une bande de terrain le long de la rue des Caboeufs joignant l'avenue Laurent Cely, dans la ZAC Centre, ayant vocation à intégrer le domaine public communal et nécessaire par ailleurs à la régularisation de la situation du poste de transformation ERDF mitoyen de la chaufferie biomasse.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Désaffectation et déclassement des terrains situés à l'angle de la rue Louis Calmel et de la rue de la couture d'Auxerre

Dans le cadre du projet de cession à la copropriété Résidence d'Auxerre de terrains situés à l'angle de la rue Louis Calmel et de la rue de la couture d'Auxerre, il est préalablement nécessaire de constater leur désaffectation et de les déclasser afin de les incorporer au domaine privé de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Désaffectation et déclassement d'un terrain situé rue Basly

Dans le cadre d'une opération de construction de logements située à l'angle de la rue basly et de l'avenue Gabriel Péri, il est nécessaire de désaffecter et déclasser un terrain de 8 m² environ, conformément au document graphique joint en annexe.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Modification du taux de la taxe d'aménagement pour les constructions comprises dans l'opération d'aménagement caboeufs/Louise Michel confiée par voie de concession d'aménagement à la SEMAG 92

L'opération d'aménagement dite Caboeufs/Louise Michel concédée à la SEMAG 92 depuis novembre 2007 vise à conforter la vocation économique du secteur par la programmation de 87 000 m² de surface de plancher destinés à des commerces/services, artisanat et industrie, bureaux. Le site, tel que défini par le document joint en annexe représente environ 95 000 m². Afin de poursuivre et d'achever l'opération d'aménagement, il est proposé, afin de ne pas pénaliser les futures constructions, de les soumettre à nouveau à un taux de 5% pour la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2019.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Vidéo protection sur les quartiers Fossé de l'Aumône, Chevrins, Grésillons, Chandon Brenu Sévines, République et Village - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques et de protection et sécurisation des biens et des personnes, la ville a déployé la vidéo protection urbaine sur 3 quartiers de son territoire (le Luth, la zone industrielle et les Agnettes). Compte tenu de l'apport indéniable de la vidéo protection à la résolution de nombreux problèmes de délinquance et d'incivilités, la ville souhaite étendre cette vidéo-protection à l'ensemble des quartiers restant à équiper avant fin 2020, soit les quartiers Fossé de l'Aumône, Chevrins, Grésillons, Chandon Brenu Sévines, République et Village. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 39; Contre : 2 (Claire FIQUET, Abdelnasser LAJILI); Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Vidéo protection sur les quartiers Fossé de l'Aumône, Chevrins, Grésillons, Chandon Brenu Sévines, République et Village - Demande de subvention auprès du département des Hauts-de-Seine

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques et de protection et sécurisation des biens et des personnes, la ville a déployé la vidéo protection urbaine sur 3 quartiers de son territoire (le Luth, la zone industrielle et les Agnettes). Compte tenu de l'apport de la vidéo protection à la résolution de nombreux problèmes de délinquance et d'incivilités, la ville souhaite étendre cette vidéo-protection à l'ensemble des quartiers restant à équiper avant fin 2020, soit les quartiers Fossé de l'Aumône, Chevrins, Grésillons, Chandon Brenu Sévines, République et Village. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du département des Hauts-de-Seine.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 39; Contre : 2 (Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET); Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Vidéo protection sur les quartiers Fossé de l'Aumône, Chevrins, Grésillons, Chandon Brenu Sévines, République et Village - Demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques et de protection et sécurisation des biens et des personnes, la Ville a déployé la vidéo protection urbaine sur 3 quartiers de son territoire (le luth), la zone industrielle et les Agnettes). Compte tenu de l'apport de la vidéo protection à la résolution de nombreux problèmes de délinquance et d'incivilités, la Ville souhaite étendre cette vidéo-protection à l'ensemble des quartiers restant à équiper avant fin 2020, soit les quartiers Fossé de l'Aumône, Chevrins, Grésillons, Chandon Brenu Sévines, République et Village. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 39; Contre : 2 (Abdelnasser LAJILI, Claire FIQUET); Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

IV) – VŒUX

Vœu présenté par la majorité municipale contre la fin du modèle HLM français

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41; Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

Pour en finir avec les contrôles aux faciès. Vœu pour l'expérimentation d'un récépissé lors des contrôles d'identité sur notre territoire

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; Abs. : 3 (Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Alain CHEIKH, Jean DENAT)

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Compte rendu au Conseil Municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 7 Février 2018 à 23h55.

Patrice LECLERC
Maire